

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u> 15</b>	<b>Séance du 24 octobre 2023</b>
<b><u>Présents :</u> 12</b>	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 24 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de
<b><u>Votants:</u> 13</b>	<b><u>Sont présents:</u> Laurent ALAZARD, Philippe RIGAL, Christian LAVERGNE, Isabelle PELATAN, Sébastien GABALDE, Benoit LAFON, Yves LENTZ, Marie-Reine MOMMEJA, Jean MOURAUX, Francis RACLOT, Evelyne RIVIERE, Geneviève ROQUES</b>
	<b><u>Représentés:</u> Emilie DUCHATEAU par Isabelle PELATAN</b>
	<b><u>Excuses:</u> Isabelle BRONDEL</b>
	<b><u>Absents:</u> Kévin BORIE</b>
	<b><u>Secrétaire de séance:</u> Sébastien GABALDE</b>

---

### **I / APPROBATION PRECEDENTE SEANCE**

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

### **II / DELIBERATIONS**

#### **Objet: SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE MULTISITES - 23 2410 01**

La signature de la convention d'opération de revitalisation de territoire multisites (ORT) de la Communauté de Communes Cazals-Salviac valant convention-cadre Petites Villes de Demain pour la commune de Cazals est inscrite à l'ordre du jour.

La finalisation de l'étude stratégique menée dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, aboutit à la rédaction d'une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) dans laquelle figurent les projets portés par la Communauté de Communes et les communes de CAZALS et de SALVIAC.

Cette convention-cadre sera signée en novembre 2023. C'est une convention pluriannuelle, qui pourra évoluer dans le temps, via des avenants.

Le document précise les engagements des différents partenaires (Etat, Région, Département, PETR Grand Quercy, CAUE du Lot, EPF Occitanie), pour la période du programme PVD 2021-2026 et permet de contractualiser le secteur d'intervention de la commune de Cazals.

La commune de Cazals a signé la convention d'adhésion au programme PVD le 22 septembre 2021. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à cette convention d'adhésion.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire multisites (ORT) de la Communauté de Communes Cazals-Salviac, valant convention-cadre « Petites Villes de Demain » pour la commune de Cazals.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

\* D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'opération de revitalisation de territoire multisites

## **MEME SEANCE**

### **Objet: TARIF EMPLACEMENT CAMIONS ET CIRQUES - 23 2410 02**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°22.2609.06 du 26 septembre 2022 modifiant les tarifs du marché.

Il demande au Conseil Municipal le changement de tarif pour l'emplacement des camions et cirques. En effet, le tarif de l'électricité ayant été modifié pour le marché, il convient de l'adapter également pour les autres occupations du domaine public.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; décide à l'unanimité :*

\* De fixer le tarif d'occupation du domaine public pour les camions et les cirques à 25 € à compter du 1er novembre 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Ont signé les membres présents

Publication électronique sur le site de la mairie en date du 29 novembre 2023

Le Maire, Laurent ALAZARD

le secrétaire de séance, Sébastien GABALDE